



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 24 JANVIER 2024

Délégués en exercice : 22

Délégués présents : 18

Délégués Excusés : 3

dont Pouvoir : 1

Délégués absents : 1

Votants : 19

Date convocation : 18 janvier 2024

Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 18 janvier 2024.

Présents : Jérôme Baylac Domengetroy – Paul Carrère (+pouvoir d'Anaïs Cadis) - Yannick Villatoro – Nathalie Momen – Isabelle Cantegreil – Rose Marie Abraham – Christelle Guilhemsan – Claude Laborde – Daniel Biremont – Roxanne Olivier – Hélène Cousseau – Michel Dourthe – Martine Gaston – Didier Plancke – Jean-Luc Dubroca – Nicole Ducout – Frédéric Pradère – Jean-Pierre Rémy –

Absents avant donné pouvoir :

Anaïs Cadis : pouvoir à Paul Carrère

Excusés : Marc Gaillard - Monique Duvignau

Absent : Luc Scognamiglio

RAPPORTEUR : Jean-Luc DUBROCA

N°06/2024

Objet : Rénovation et extension des bornes de branchement électriques de l'Aire de Grand Passage du Pays Morcenais – demande de financements 2024

**N°06/2024****Objet : Rénovation et extension des bornes de branchement électriques de l'Aire de Grand Passage du Pays Morcenais – demande de financements 2024**

Monsieur Jean-Luc DUBROCA expose que l'Aire de Grand de Passage doit faire l'objet des travaux suivants :

– *Remplacement des bornes des deux aires existantes* – Sur ces aires les bornes d'alimentation en eau et électricité mises en place sont en plastique. Au cours des années, celles-ci ont été endommagées par des chocs lors de l'entretien ou par les utilisateurs de l'aire.

Toutes les portes verrouillables de ces bornes ont été forcées ou arrachées, les utilisateurs venant réaliser des branchements électriques « pirate ». La Communauté de Commune du Pays Morcenais a fait intervenir une entreprise l'hiver dernier pour toutes les vérifier et les remettre en sécurité, notamment par la pose de feuillard. Après le passage d'un premier groupe, tout était à refaire...

Le problème de sécurité, avec des bornes ouvertes et des câbles électriques non raccordés est évident, notamment par rapport à la présence d'enfants.

Il est prévu donc le remplacement de ces bornes par des bornes béton, a priori « inviolables ».

– *Desserte en réseaux et bornes de la troisième aire* - Sur cette troisième aire, destinée principalement à l'installation d'un chapiteau, de plus en plus de caravanes vont s'y installer du fait de l'importance de certains groupes, et se raccordent sur les bornes de la deuxième aire. De ce fait, il est très fréquent que le réseau électrique disjoncte.

Il est prévu donc de réaliser une desserte de cette partie de l'aire avec pose de 4 bornes eau et électricité.

Descriptif du projet :

Le projet consiste à d'une part au remplacement des bornes de branchement (eau et électricité) existants et d'autre part, de l'installation de nouvelles bornes de branchement sur la partie de l'aire non équipée. Il vous sera proposé d'autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'Etat pour la réalisation des travaux.

Le coût total pour la réalisation de ces travaux s'élève à un montant estimatif de **175.279,25 € HT** soit 210.335,10 € TTC.

La réalisation de ces travaux peut faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR/DSIL/FNADT ou de toute autre aide de l'Etat à hauteur 40% du montant HT des travaux, soit de **70.111,70 €**.

Le Plan de financement provisoire est ainsi arrêté :

Montant total des travaux :	175.279,25 € HT
DETR/DSIL/FNADT ou autre soutien de l'Etat	70.111,70 € soit 40% des dépenses
Autofinancement	105.167,55 € soit 60% des dépenses



Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Communautaire,

DECIDE :

- De la réalisation de ces travaux tel que décrit ci-dessus et selon le phasage prévu
- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- De solliciter les aides financières de l'Etat (DETR/DSIL/FNADT ou tout autre soutien de l'Etat)
- Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024

Le secrétaire de séance

Paul CARRERE

Morcenx-La-Nouvelle, le 24 janvier 2024

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>